

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 juin 2016**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 7  
Votants : 9

**L'an deux mil seize,**

**Le 28 juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 21 juin 2016

**Présents** : les membres du Conseil Municipal

**Absents non excusés** : DRAPEAU Jean-Michel

**Absents excusés** : ROSSET Hugues, ROLLINSON Caroline, LAUPIN Eric

**Pouvoirs** : LAUPIN Eric à Virginie CORDONNIER ; ROLLINSON Caroline à MORLOTTI Isabelle

Secrétaire de séance : MORLOTTI Isabelle

**Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel communal**

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP mis en place pour la fonction publique de l'Etat et transposable à la fonction publique territoriale. Il se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Il convient de mettre en place le nouveau système au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour les Adjoint Administratifs et Adjoint d'Animation. Une autre délibération sera nécessaire pour les Adjoint techniques au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La prime sera versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires et aux agents contractuels employés pour une durée minimum d'un an. Le montant perçu antérieurement par certains agents leur est garanti. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent.

**Informations et questions diverses**

**1) Points d'Apports Volontaires des ordures ménagères (SIVOM) :**

Une 2<sup>ème</sup> rencontre avec le SIVOM aura lieu le 15 juin 2016 à 11h pour déterminer les emplacements. Deux emplacements sont à prévoir : au lotissement Bel Horizon et Impasse de la Chartreuse (au rond-point). Il n'y a pas vraiment d'autre possibilité sur Béon. Les emplacements envisagés lors de la 1<sup>ère</sup> réunion n'ont pas été retenus car ont fait apparaître des complications (problème de sécurité pour le camion chargé de l'enlèvement des déchets ou terrain privé avec difficulté d'accès et de stationnement des véhicules).

Des solutions alternatives sont à envisager : emplacement en prolongement du Monument aux Morts ou maintien à l'emplacement actuel à côté du local de la Société de Chasse.

Les emplacements seront arrêtés lors du prochain Conseil Municipal.

**2) Commission Travaux :**

Le 15 juin 2016, la Commission Travaux s'est réunie afin de faire le point sur les bâtiments communaux :

- Appartement de la Cure occupé par Mme Christine MAZUYT :

Deux fenêtres PVC sont à remplacer (cuisine – toilettes). Le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'Entreprise GEDIMAT (CULOZ).

- Appartement de la Cure occupé par Mme Alison GOUTTEBELLE :  
Mme GOUTTEBELLE quitte l'appartement le 31 Août. L'agencement et les sanitaires sont à revoir avant de relouer.

- Vestiaires du Club Sportif :

Il devient nécessaire de rénover les douches et le vestiaire car l'équipement est vétuste, insalubre et insuffisant. Plomberie, carrelage et fenêtres sont à reprendre. Le chauffe-eau au gaz est à remplacer.

Les devis nécessaires pour les travaux sont approuvés par le Conseil Municipal :

- fourniture du carrelage : 1600 €.
- fourniture des fenêtres : 569 €.

Les poses seront effectuées par l'employé communal en juillet et août.

- Devis plombier avec chauffe-eau + tuyaux hors gel : 5 361 €

Il conviendra de prévoir un éclairage au dessus du portail et un panneau « interdit de stationner » sur le portail (pour permettre l'accès par les services de secours)

### 3) Eclairage public :

Suite à leur interdiction sur le marché, les lampes à vapeurs de mercure actuellement utilisées ne peuvent plus être renouvelées. A compter de janvier 2017, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) va donc remplacer les 21 points lumineux de la Commune.

FIN DE LA SEANCE : 22h30

